



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 novembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 20 novembre 2014

Publié le 28 novembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Patrick MOREAU	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Abderrahim BAKA	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Danielle JUBAN	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Frédéric COURT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Anaïs BLANC
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
Mme Badiâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUET
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Louise BORSATO	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Claude GIRARD	M. Louis LEGRAND	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
M. Christophe CHEVRILAU

Membres titulaires absents :

M. Jean ESMONIN
M. François HELIE
Mme Sandrine RICHARD
M. Thierry FALCONNET
Mme Claudine DAL MOLIN
M. Roland PONSAA
M. Michel ROTGER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
Mme Hélène ROY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Danielle JUBAN
Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Christophe CHEVRILAU.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Réhabilitation thermique - VILLEO : demande de subventions au titre de la programmation 2014 (2ème phase)

Le Grand Dijon est à l'initiative d'une convention partenariale 2010-2014 de réhabilitation thermique du logement à loyer modéré réunissant, en lien avec la mobilisation de l'enveloppe FEDER 2007-2013, la Région Bourgogne, le Conseil Général à l'appui du volet Habitat du Contrat Ambitions Côte d'Or du Grand Dijon, EDF, la Caisse des Dépôts, les collecteurs d'Action Logement Logilia et BTP CILGERE ainsi que les bailleurs.

Il s'agit en effet, au sein d'une politique locale de l'habitat solidaire, d'un enjeu important afin d'éviter la fracture énergétique entre parc neuf très performant et parc ancien pour partie énergivore.

Il est rappelé qu'en contrepartie de ce co-financement partenarial et pour répondre à l'enjeu social, les bailleurs se sont engagés à ne procéder à aucune augmentation de charges ou de loyer pour la part de subventions allouées.

Dans le cadre de cette convention et au regard des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon, VILLEO sollicite le soutien financier de la Communauté d'agglomération concernant, au titre de la programmation 2014 (2ème phase), 25 opérations représentant un total de 93 logements en collectif et en individuel, situés sur plusieurs communes (Chenôve, Dijon, Fontaine-les-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Neuilly-les-Dijon, Quetigny et Talant).

Le ré-investissement correspondant à l'amélioration énergétique représente un montant prévisionnel de travaux de 1 547 819 € TTC, soit en moyenne 16 640 € par logement. L'économie prévisionnelle d'énergie se situe entre 39 % et 81 % pour les opérations les plus performantes.

En application du règlement d'intervention communautaire adopté par délibération en date du 25 mars 2010, le montant total des subventions du Grand Dijon s'élève à 270 000 €, représentant 17,44 % des montants prévisionnels de travaux.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à VILLEO - 28 Boulevard Clemenceau BP 30312 21003 DIJON Cedex -, un total de subventions d'un montant de 270 000 € au titre de sa programmation 2014 - 2ème phase - en matière de réhabilitation thermique ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

**Habitat à loyer modéré : Réhabilitation thermique
Programmation 2014 – 2ème phase**

CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS

ENTRE :

- **La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise** - 40 Avenue du Drapeau, BP 17510, 21075 DIJON CEDEX - représentée par Monsieur Alain MILLOT, Président, dûment habilité par délibération en date du 27 novembre 2014, ci-après désignée par « le Grand Dijon ».

d'une part,

ET :

- **VILLEO** - 28 Boulevard Clemenceau BP 30312 21003 DIJON Cedex- représenté par sa Directrice Générale, Madame Béatrice GAULARD,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Le Grand Dijon est à l'initiative d'une **convention partenariale 2010-2014 de réhabilitation thermique du logement à loyer modéré** réunissant, en lien avec la mobilisation de l'enveloppe FEDER 2007-2013, la Région Bourgogne, le Conseil Général à l'appui du volet Habitat du Contrat Ambitions Côte d'Or du Grand Dijon, EDF, la Caisse des Dépôts, les collecteurs d'Action Logement Logilia et BTP CILGERE ainsi que les bailleurs.

Il s'agit en effet, au sein d'une **politique locale de l'habitat solidaire**, d'un **enjeu important** afin d'éviter la fracture énergétique entre parc neuf très performant et parc ancien pour partie énergivore.

Il est rappelé qu'en contrepartie de ce co-financement partenarial et pour répondre à l'enjeu social, les bailleurs se sont engagés à **ne procéder à aucune augmentation de charges ou de loyer pour la part de subventions allouées.**

Dans le cadre de cette convention et au regard des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon, VILLEO sollicite, au titre de la programmation 2014 (2ème phase), le soutien financier de la Communauté d'agglomération pour 25 opérations représentant un total de 93 logements en collectif et en individuel, situés sur plusieurs communes (Chenôve, Dijon, Fontaine-les-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Neuilly-les-Dijon, Quetigny et Talant).

Le ré-investissement correspondant à l'amélioration énergétique représente un montant prévisionnel de travaux de 1 547 819 € TTC, soit en moyenne 16 640 € par logement. L'économie prévisionnelle d'énergie se situe entre 39% et 81% pour les opérations les plus performantes.

En application du règlement d'intervention communautaire adopté par délibération en date du 25 mars 2010, le montant total des subventions du Grand Dijon s'élève à 270 000 €, représentant 17,44% du montant prévisionnel des travaux.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de versement des subventions, d'un montant total de 270 000 €, mobilisée par le Grand Dijon par délibération en date du 27 novembre 2014, au bénéfice des opérations de réhabilitation thermique des immeubles d'habitation conduites par VILLEO relevant de la programmation 2014 (2ème phase) et telles qu'annexées à la présente convention.

ARTICLE 2 : Engagements du bailleur

VILLEO s'engage à mettre en œuvre les travaux correspondants tels que figurant dans les dossiers de demande de financement et permettant d'atteindre le niveau de performance énergétique projeté.

En application des dispositions de la convention-cadre partenariale signée le 28 juillet 2010 (article 2-9), le bailleur bénéficiaire des aides afférentes s'engage :

- à ne procéder à aucune augmentation de charges ou de loyer ni à la demande d'aucun partage des économies réalisées auprès des locataires pour la part de financement gratuit (subventions) qu'il aura obtenu.
- à affecter à l'accélération du programme d'amélioration de la performance énergétique, les économies éventuelles réalisées entre les budgets prévisionnels initiaux et les coûts des opérations réellement acquittés.
- à mettre en œuvre les travaux de réhabilitation thermique à l'appui de modalités d'information et de concertation avec les ménages et à créer des outils de suivi de l'évolution des consommations énergétiques, dont les analyses régulières permettront d'objectiver les actions de sensibilisation conduites auprès des locataires.

ARTICLE 3 : Modalités de paiement de la participation financière du Grand Dijon

Dans la limite des montants fixés à l'article 1 de la présente convention, le versement de la subvention du Grand Dijon interviendra en trois fois maximum selon les modalités suivantes :

- 20% à l'engagement de l'ordre de service travaux,
- 60% sur justification de l'acquittement de factures à hauteur de 80% du coût prévisionnel de l'opération de réhabilitation thermique,
- 20% à l'achèvement de l'opération, sur justification de l'ensemble des dépenses réalisées et des engagements pris au moment de la demande de financement notamment en ce qui concerne la performance énergétique de l'opération (fourniture du DPE après travaux ou de la certification).

ARTICLE 4 : Assurance-responsabilité

La réalisation des opérations relevant de la présente convention ne pourra, à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité du Grand Dijon.

ARTICLE 5 : Mécanismes de contrôle

Conformément à la réglementation, VILLEO s'engage à produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de chacune des subventions et à le transmettre au Grand Dijon dans les douze mois suivant l'achèvement des travaux.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa signature et jusqu'à la justification par le bailleur de l'achèvement des opérations.

ARTICLE 7 – Révision de la convention

Durant la période de validité de la convention et à la demande de l'une ou l'autre des parties, des aménagements nécessaires aux dispositions de la convention seront examinés conjointement par les parties et pourront faire l'objet d'avenants à la présente convention.

ARTICLE 8 – Résiliation de la convention

Le cas échéant, et dans la mesure où le bénéficiaire n'aurait pas respecté les dispositions prévues à la présente convention, une procédure de reversement pourra être engagée par le Grand Dijon pour tout ou partie des subventions.

ARTICLE 9 - Règlement des litiges

En cas de contentieux portant sur l'application ou l'interprétation de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal compétent du lieu de situation géographique du Grand Dijon.

Fait à DIJON, en deux exemplaires originaux
Le

Pour la Communauté
d'agglomération dijonnaise,
Le Président,

Pour VILLEO,
la Directrice Générale,

Alain MILLOT

Béatrice GAULARD

Habitat à loyer modéré : réhabilitation thermique
 Programmation 2014 2ème phase
 Convention de fonds de concours entre le Grand Dijon et VILLEO
 Annexe

GROUPE Ou IMMEUBLE	ADRESSE	COMMUNE	Localisation en quartier ANRU ou CUCS	Raccordement effectif ou potentiel à un réseau de chaleur urbain	TYPE BAT. (ind. Ou coll.)	Nbre De Logts	SHON	SHAB	Actuel estimé (kWhep/m².an)		Visé (kWhep/m².an)		Gain énergétique (kWhep/m².an)	% d'économie d'énergie	Travaux selon audit	Date OS Travaux	Date Fin Travaux	Montant prévisionnel des travaux (volet thermique) en TTC	Montant Moyen par Logement	Subvention Grand Dijon	% sub GD / coûts travaux
									SHON		SHON										
									Conso	Etiquette	Conso	Niveau									
PLAI	26 rue Alphonse Mairet	CHENOVE			individuel	1	65	54	235	E	108	C	127	54%	isolation extérieure des murs (ITE) + isolation du plancher bas et combles + robinets thermostatiques + VMC simple flux hygroréglable B + chaudière individuelle à condensation + remplacement menuiseries extérieures	Janvier/février 2015	avril/mai 2015	28700 €	28 700 €	1 500 €	5%
PLAI	26 rue Alphonse Mairet	CHENOVE			individuel	1	69	58	527	G	101	C	426	81%	isolation extérieure des murs (ITE) + isolation du plancher bas et combles + robinets thermostatiques + VMC simple flux hygroréglable B + chaudière individuelle à condensation + remplacement menuiseries extérieures	Janvier/février 2015	avril/mai 2015	31600 €	31 600 €	1 500 €	5%
PLAI	24 Rue de Montesquieu	DUJON			collectif	3	162	135	317	E	93	BBC	224	71%	VMC simple flux hygroréglable B + remplacement menuiseries + isolation par l'extérieur des façades et pignons (ITE) + isolation plancher bas + installation chaudière à condensation	Janvier/février 2015	août/septembre 2015	53500 €	17 833 €	9000 €	17%
PLAI	70 b rue d'Auxonne	DUJON			collectif	3	193	161	335	F	95	BBC	240	72%	VMC simple flux hygroréglable B + remplacement menuiseries + isolation par l'extérieur des façades et pignons (ITE) + installation chaudière individuelle à condensation + installation robinets thermostatiques	Janvier/février 2015	août/septembre 2015	55900 €	18 633 €	9000 €	16%
PLAI	42 Route d'Ahuy	DUJON			collectif	2	162	135	431	F	95	BBC	336	78%	VMC simple flux hygroréglable B + remplacement menuiseries + isolation par l'extérieur des façades et pignons (ITE) + isolation plancher bas + installation chaudière à condensation	Janvier/février 2015	août/septembre 2015	55000 €	27 500 €	6000 €	11%
PLAI	36 Rue du Goujon	DUJON			individuel	1	113	87	308	E	86	BBC	222	72%	VMC simple flux hygroréglable B + remplacement menuiseries extérieures + isolation par l'extérieur des façades et pignons (ITE) + isolation plancher bas + installation chaudière individuelle à condensation	Janvier/février 2015	août/septembre 2015	43900 €	43 900 €	3000 €	7%
PLAI	18 Maurice Ravel	DUJON			individuel	1	96	80	423	F	90	BBC (étiquette B)	333	79%	VMC simple flux hygroréglable B + remplacement menuiseries extérieures + isolation par l'extérieur des façades et pignons (ITE) + isolation plancher bas + installation chaudière individuelle à condensation	Janvier/février 2015	août/septembre 2015	27900 €	27 900 €	3000 €	11%
PLAI	2 Rue Henri Becquerel	DUJON			collectif	2	234	180	339	F	92	BBC	247	73%	VMC simple flux hygroréglable B + remplacement menuiseries + isolation par l'extérieur des façades et pignons (ITE) + installation chaudière collective à condensation	Janvier/février 2015	août/septembre 2015	68200 €	34 100 €	6000 €	9%
PLAI	31 rue Frédéric Chopin	DUJON			individuel	1	95	79	287	E	91	BBC	196	68%	Remplacement des menuiseries + VMC simple flux hygroréglable B + isolation par l'extérieur des façades et pignons (ITE) + isolation du plancher bas	Janvier/février 2015	août/septembre 2015	30100 €	30 100 €	3000 €	10%
PLAI	Chemin de la Mongeotte	DUJON			individuel	1	103	86	488	G	91	BBC	397	81%	VMC simple flux hygroréglable B + remplacement menuiseries + isolation par l'extérieur des façades et pignons (ITE) + isolation plancher bas + installation chaudière à condensation + système d'ECS solaire individuelle	Janvier/février 2015	août/septembre 2015	50300 €	50 300 €	3000 €	6%
PLAI	2 Rue Henri Rabaud	DUJON			collectif	2	146	122	400	F	93	BBC	307	77%	VMC simple flux hygroréglable B + remplacement menuiseries + isolation par l'extérieur des façades et pignons (ITE) + isolation des combles et du plancher bas + installation chaudière à condensation	Janvier/février 2015	août/septembre 2015	56200 €	28 100 €	6000 €	11%
PLAI	10 impasse Clos Verrière	DUJON			individuel	1	110	88	257	E	107	C	150	58%	VMC simple flux hygroréglable B + remplacement menuiseries + isolation par l'extérieur des façades et pignons (ITE) + isolation des combles + installation chaudière individuelle à condensation + installation robinets thermostatiques	Janvier/février 2015	août/septembre 2015	24700 €	24 700 €	1500 €	6%
PLAI	9 Rue de Belloguet	DUJON			individuel	1	111	93	305	E	93	BBC	212	70%	VMC simple flux hygroréglable B + remplacement menuiseries + isolation par l'extérieur des façades et pignons (ITE) + isolation plancher bas + installation chaudière individuelle à condensation + installation robinets thermostatiques	Janvier/février 2015	août/septembre 2015	24700 €	24 700 €	3000 €	12%
PLAI	7 bis rue Brulard	DUJON			collectif	2	89	68	317	E	129	C	188	59%	VMC simple flux hygroréglable B + remplacement menuiseries + installation chaudière individuelle à condensation	Janvier/février 2015	août/septembre 2015	20400 €	10 200 €	3000 €	15%
PLAI	1 rue de la Chèvre morte	DUJON			individuel	1	115	92	326	E	119	C	207	63%	VMC simple flux hygroréglable B + remplacement menuiseries + isolation par l'extérieur des façades et pignons (ITE) + isolation des combles + installation chaudière individuelle à condensation + installation robinets thermostatiques	Janvier/février 2015	août/septembre 2015	40300 €	40 300 €	1500 €	4%
PLAI	impasse des ateliers	DUJON			collectif	4	246	205	326	E	96	BBC	230	71%	VMC simple flux hygroréglable B + remplacement menuiseries + isolation par l'extérieur des façades et pignons (ITE) + isolation de la toiture + installation chaudière individuelle à condensation + installation robinets thermostatiques	Janvier/février 2015	août/septembre 2015	97900 €	24 475 €	12000 €	12%
	12 rue Clément Jarin	DUJON			collectif	7	505	439	208	D	87	BBC (étiquette B)	121	58%	isolation extérieure murs (I.T.E.) + robinets thermostatiques+VMC simple flux hygroréglable B + chaudière collective à condensation+ remplacement menuiseries extérieures	Janvier 2015	Avril 2015	97500 €	13 929 €	21000 €	22%
	5 rue Meyerbeer	DUJON			collectif	8	612	510	366	F	92	BBC	274	75%	isolation extérieure murs (I.T.E.) + robinets thermostatiques+VMC simple flux hygroréglable B + chaudière collective à condensation+ remplacement menuiseries extérieures	Janvier 2015	Avril 2015	71500 €	8 938 €	24000 €	34%
PLAI	109 Faubourg Saint Martin	FONTAINE LES DUJON			collectif	2	199	166	491	G	92	BBC	399	81%	Remplacement menuiserie+ VMC hygroréglable+ mise en place chaudière condensation collective+ ITE+ isolation plancher bas	Janvier/février 2015	avril/mai 2015	74600 €	37 300 €	6000 €	8%
PLAI	16 rue du Suzon	LONGVIC			individuel	1	93	78	409	F	91	BBC	318	78%	isolation extérieure des murs (ITE) + isolation des combles et du plancher bas + = installation robinets thermostatiques + VMC simple flux hygroréglable B + chaudière individuelle à condensation + remplacement menuiseries extérieures	Janvier/février 2015	avril/mai 2015	36300 €	36 300 €	3000 €	8%
PLAI	12 rue Bernard Niquet	MARSANNAY-LA-COTE			individuel	1	117	97	362	F	78	BBC (étiquette B)	284	78%	isolation extérieure des murs (ITE) + isolation du plancher bas + robinets thermostatiques + VMC simple flux hygroréglable B + chaudière individuelle à condensation + remplacement menuiseries extérieures	Janvier/février 2015	avril/mai 2015	33100 €	33 100 €	3 000 €	9%
PLAI	70 rue George Sand	NEULLY LES DUJON			individuel	1	129	107	300	E	90	BBC (étiquette B)	210	70%	isolation extérieure murs (ITE) + isolation plancher bas + robinets thermostatiques + VMC simple flux hygroréglable B + chaudière individuelle à condensation	Janvier/février 2015	avril/mai 2015	28200 €	28 200 €	3000 €	11%
PLAI	36 rue des Charrières	QUETIGNY			individuel	1	128	107	351	F	87	BBC (étiquette B)	264	75%	isolation extérieure des murs (ITE) + isolation des combles et du plancher bas + VMC simple flux hygroréglable B + chaudière individuelle à condensation + remplacement menuiseries extérieures	Janvier/février 2015	avril/mai 2015	26900 €	26 900 €	3000 €	11%
PLAI	8 Avenue du 1er Consul	TALANT			individuel	2	228	175	284	E	65	BBC (étiquette B)	219	77%	isolation extérieure des murs (ITE) + VMC simple flux hygroréglable B + chaudière individuelle à condensation + remplacement menuiseries extérieures	Janvier/février 2015	avril/mai 2015	42900 €	21 450 €	6000 €	14%
	14 Rue des Rétsseys (bâtiment D)	TALANT	1		collectif	43	3 354	2 795	152	D	92	BBC	60	39%	remplacement menuiseries extérieures + isolation par l'extérieur des façades et pignons (ITE) + VMC hygroréglable B + robinets thermostatiques (conception-réalisation)	Juillet 2015	Mars 2017	427519 €	9 942 €	129 000 €	30%

1 0 93 7474 6197

1 547 819 € 16 643 € 270 000 € 17,44%